



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement et transports : personnel

Question écrite n° 56648

Texte de la question

M Charles Millon attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur la situation des architectes des Batiments de France. Ces architectes exercent une mission essentielle pour la préservation du patrimoine architectural et culturel de la France qui impose un soutien accru de l'Etat. Il apparaît que, faute de moyens, non seulement ces personnels - compétents et motivés - rencontrent des difficultés pour remplir convenablement leur métier mais de surcroît des problèmes de recrutement s'aggravent. Il demande que cette évolution soit prise en considération et que les mesures nécessaires soient décidées.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour répondre aux préoccupations des personnels des services départementaux de l'architecture, le ministre de l'équipement, du logement et des transports a proposé une série de mesures. La plus importante concerne la réforme du statut des architectes des Batiments de France. En effet, un projet de décret dont l'objet est d'intégrer ces agents dans le corps des urbanistes d'Etat qui deviendrait le corps des architectes et urbanistes de l'Etat avec une spécialité « patrimoine architectural urbain et paysager » et une spécialité « urbanisme-aménagement » a été présentée au comité technique paritaire ministériel du 9 mars 1992. Ce projet qui constitue une amélioration substantielle pour les architectes des Batiments de France qui intégreront ce nouveau corps (régime indemnitaire plus favorable, indice terminal se situant en échelle lettre) va être soumis prochainement au Conseil supérieur de la fonction publique et au Conseil d'Etat ; sa publication devrait intervenir à la fin de l'été 1992. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des contacts avec le ministère de l'équipement, le ministre a nommé un chargé de mission, interlocuteur des architectes des Batiments de France auprès de la direction du personnel, pour traiter toutes les questions relatives à ce corps de fonctionnaires. En outre, le ministre s'est engagé également à inclure les services départementaux de l'architecture parmi les services prioritaires en matière de moyens et d'effectifs. A cet effet, leurs moyens de fonctionnement seront augmentés après globalisation des crédits et responsabilisation des chefs de service pour leur gestion. Enfin, le ministre de l'équipement, du logement et des transports a réaffirmé toute l'importance qu'il accorde à la préservation du patrimoine architectural et urbain, et à ceux qui en ont la charge. Il a assuré les architectes des Batiments de France qu'il veillerait à ce que toutes les mesures proposées soient rapidement appliquées.

Données clés

Auteur : [M. Millon Charles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56648

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1992, page 1690